



RAPPORT 2024 D'ORIENTATION BUDGETAIRE



SOMMAIRE

1 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

2 INTRODUCTION

3 LE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

- 3.1 Le contexte international
- 3.2 La zone Euro
- 3.3 En France
- 3.4 A l'échelon de l'intercommunalité

4 LES PERSPECTIVES COMMUNALES

- 4.1 Évolution de la population, des enfants scolarisés, des logements
- 4.2 Le développement économique
- 4.3 Évolution des dépenses
 - 4.3.1 Les dépenses de fonctionnement
 - 4.3.2 Les dépenses d'investissement
- 4.4 Évolution des recettes

5 LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

- 5.1 Évolution des budgets de 2021 à 2023
- 5.2 Niveau des emprunts
- 5.3 Évolution de la fiscalité locale

6 ORIENTATIONS

1) LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes (de plus de 3 500 habitants) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. C'est la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Le DOB s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

L'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 présente les règles qui s'imposent à ce rapport et à ce débat, en précisant notamment les objectifs de l'évolution des dépenses de fonctionnement et les investissements prévus dans les prochaines années avec les besoins éventuels de financement par l'emprunt.

2) INTRODUCTION

Exercice traditionnel et étape obligatoire dans le cycle budgétaire, le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'effectue sur la base du ROB, prend en compte le contexte général dans lequel le budget se construit (contexte macro-économique, les dispositions de la Loi de Finances 2024), les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette de la commune. Il présente les perspectives d'évolution de la population, des enfants scolarisés, des logements et du développement économique, ainsi que la situation financière de la commune fin 2023.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d'avoir une vision globale de l'environnement financier de la commune.

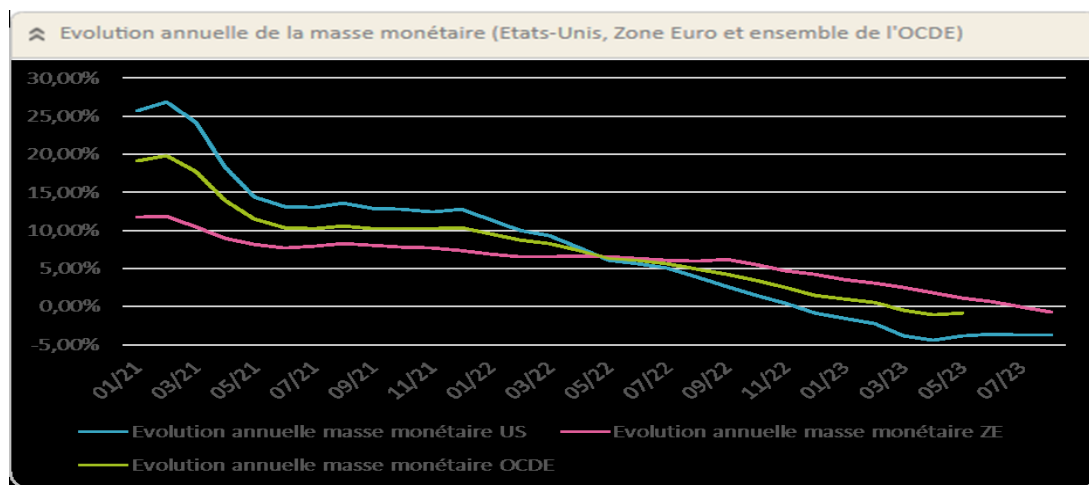
3) CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

3.1 Le contexte international

Depuis 2020, nous traversons une période jalonnée de crises économiques, financières, sanitaires, sociales. A la pandémie de la Covid 19 se sont ajoutées rapidement de multiples tensions géopolitiques, d'une rare intensité sur l'ensemble des continents, aboutissant à la guerre, dont le conflit russo-ukrainien constitue malheureusement le fait le plus marquant et le plus impactant sur le plan économique de ces derniers mois. Cette guerre aux frontières de l'Europe s'est rapidement traduite par une crise économique marquée par le retour d'une inflation importante, inflation déjà émergente lors de la reprise dite « post Covid » à l'été 2021. Conséquence d'une demande accrue et d'une offre parfois volontairement contrôlée, le renchérissement des matières premières et des énergies, notamment, a engendré un niveau d'inflation jamais atteint depuis 30 ans, ainsi qu'un changement drastique dans la conduite des politiques monétaires menées par les banques centrales. Les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée. Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, nous n'envisageons pour l'instant pas un tel scénario dans les économies développées avant 2024. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

Aux États-Unis, l'inflation a continué de reculer, atteignant 3,4% en décembre dernier. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à + 4,9% au 3ème trimestre en grande partie tiré par la consommation des ménages.

Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire. En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au 3ème trimestre + 4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%.



Un autre défi majeur est le durcissement des conditions de crédit. De nombreux pays émergents se voient désormais privés d'accès aux marchés financiers internationaux, ce qui complique leur situation, surtout pour ceux déjà en situation financière précaire. Les pays à faible revenu sont dans une situation particulièrement délicate. Beaucoup d'entre eux pourraient voir leur revenu par habitant en 2024 inférieur à celui de 2019. De plus, la montée des taux d'intérêt, notamment aux États-Unis, pèse lourdement sur ces économies, augmentant le risque de crises financières.

3.2 La Zone Euro

La dynamique de désinflation se poursuit nettement en Europe

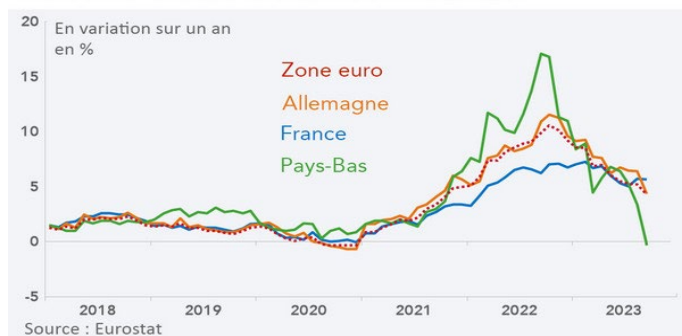
Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières.

Elle était stable en raison de la stagnation de la consommation privée et de la faiblesse de l'investissement. Au deuxième semestre les exportations se sont contractées, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. L'estimation du PIB au 4ème trimestre s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

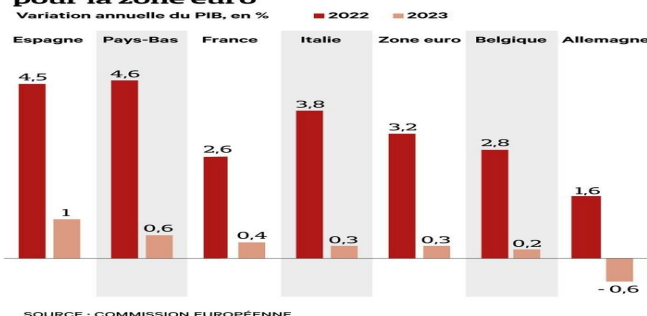
Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale à 6,2% au 2ème trimestre après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre 5,5% sur l'ensemble de l'année.

On peut s'attendre à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau prépandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

Zone euro - Inflation d'ensemble harmonisée



Les prévisions de croissance pour la zone euro



3.3 En France

L'État français, comme la plupart des États modernes dans le monde, est intervenu dans les rouages de l'économie sous diverses formes (subventions, prêts remboursables, boucliers tarifaires...) se traduisant au final par un déficit budgétaire toujours plus marqué et un niveau d'endettement abyssal générant, du fait de la hausse des taux, une charge d'intérêts jamais atteinte.

la croissance est plus résiliente qu'attendu

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6 % après +6,8 % en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023 sur fonds de dynamisme du commerce extérieur, malgré l'inflation persistante.

La croissance a été légèrement négative au 3^{ème} trimestre 2023 (à -0,1%). Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. L'autre bonne nouvelle concerne la bonne tenue des dépenses d'investissement des entreprises. L'investissement des ménages a quant à lui poursuivi son repli (-1,1%) après déjà 4 trimestres consécutifs de baisse.

le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique... En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1^{er} janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic à +7,3% sur un an en février 2023. Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France.

L'inflation basée sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé s'est installée sur une tendance baissière clôturant l'année à 4,1%. Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1% en décembre contre +15,9% en mars). Pour les prix de l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité.

Le contexte de tensions et d'incertitudes au Moyen-Orient, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation. Nous pensons que la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance. Il est attendu une prévision de retour à 2 % en 2025.

L'économie française devrait connaître une croissance du PIB de 0,9 % en 2023. Toutefois, des défis tels que la hausse des prix de l'énergie et une demande mondiale réduite pourraient ralentir la croissance à 0,9 % en 2024 et 1,3 % en 2025.

Le taux d'endettement public de la France devrait se maintenir à environ 110 % du PIB en 2025, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.

Les perspectives d'emploi restent sensiblement favorables

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 (+15%) par rapport à 2021 (+3,9%). En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

L'emploi dépasse de 4,8% son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019, soit plus de 1,2 million d'emplois supplémentaires, dont 30 % en contrats d'alternance.

A novembre 2023, la prévision du taux de chômage s'affichait à 7,4 %. Cependant à l'horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

Le rétablissement des finances publiques sera lent

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation.

D'après la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. La fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024.

La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

Le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Il s'établira à 112,01% en 2023. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

Ces facteurs de hausse des prix et des taux d'intérêt pèsent sur les budgets des communes.

A cela se rajoute le coût des catastrophes naturelles. A l'échelle de la planète et nationale les phénomènes climatiques extrêmes avec une augmentation significative en fréquence et en intensité engendrent de plus en plus de dégâts. Les catastrophes naturelles ont causé en 2023 des dégâts chiffrés à environ 250 milliards de dollars, un montant inchangé par rapport à celui enregistré l'année précédente.

On peut citer les désastreux séismes en Turquie et Syrie, les incendies dévastateurs (Canada, Hawaï, Grèce) détruisant 400 millions d'hectares, les très puissants cyclones comme le cyclone Kevin avec des dégâts estimés à 50 millions de dollars et déjà début 2024 le très puissant séisme au Japon.

En France les sécheresses s'accroissent, les inondations comme celle du Pas de Calais et les cyclones comme « Belal » à la Réunion (coût de 100 millions €) provoquent d'importants dégâts.

La sinistralité ayant tendance à s'accroître, les moyens du fonds de prévention des risques naturels majeurs intégrés au budget de l'État vont continuer à augmenter.

Ces catastrophes naturelles engendrent une augmentation des tarifs de réassurance de 3 % en moyenne au 1er janvier 2024 et la taxe GEMAPI aura tendance à augmenter dans les années à venir.

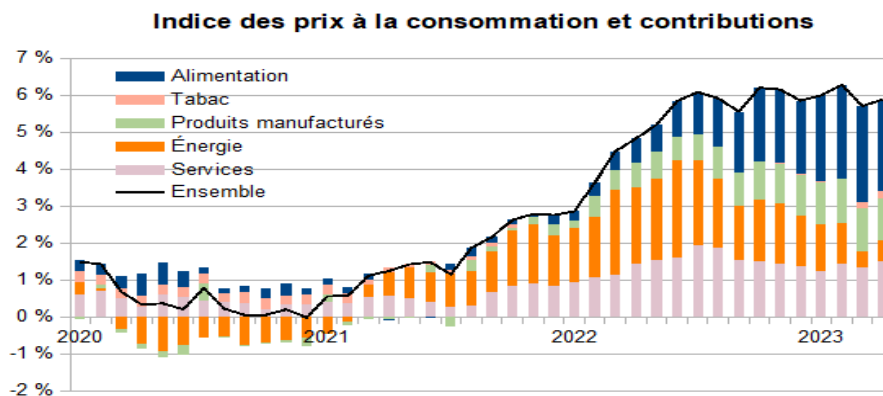
En 2023 il y a eu également des émeutes. Concernant ce dernier sujet, les communes ont de plus en plus de mal à trouver une assurance. Soit, elles sont lâchées par leur compagnie, soit elles doivent payer des tarifs exorbitants.

Autonomie financière des communes

Il y a lieu de s'interroger sur l'autonomie financière et sur l'inadéquation entretenue entre des dépenses locales qui ne peuvent être en hausse et des recettes volatiles faisant craindre toujours un peu plus les effets de ciseaux comme l'année précédente mettant à mal leur capacité d'autofinancement.

Ce phénomène est déjà constaté en 2023. En effet, leurs dépenses de fonctionnement augmenteraient sous le poids des charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) très fortement touchées par la hausse des prix, et des frais de personnel, alourdies notamment par la revalorisation du point d'indice. Deux postes en hausse de 9,4 % et de 5,1 %, respectivement, toutes collectivités confondues.

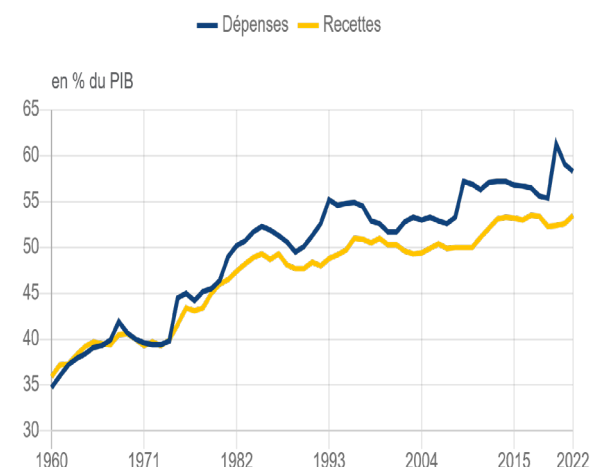
Nota : Le département subira une chute impressionnante de son épargne brute, victime de la forte baisse des Droits de Mutation à Titres Onéreux plombés par la crise immobilière.



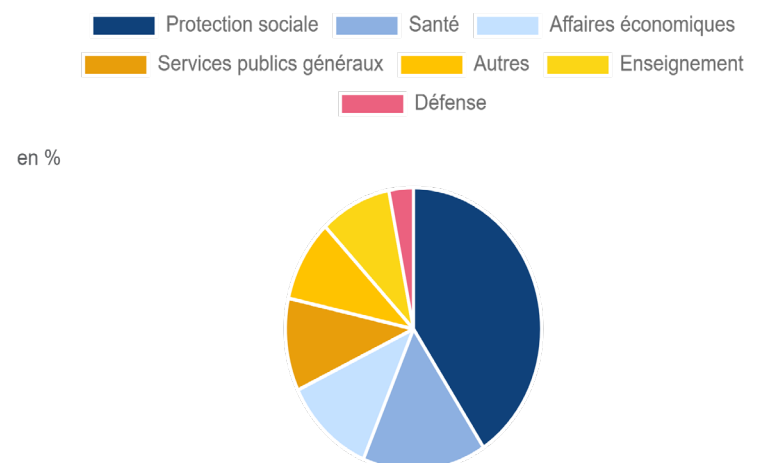
	2021	2022	2023	2024p	2025p
Déficit public (% du PIB)	-6,5%	-4,8%	-4,9%	-4,4%	-3,7%
Dette publique (% du PIB)	112,8%	111,8%	109,7%	109,7%	109,6%
Taux de dépenses publiques	58,4%	58,3	55,9%	55,3%	55%
Croissance du PIB	6,80%	2,6%	0,8%	0,9%	1,3

p : prévision

Dépenses et recettes publiques (Insee)



Structures des dépenses publiques en 2022



Les principales mesures concernant le secteur public local contenues dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 et dans la loi de finances pour 2024.

L'objectif de la loi de programmation des finances publiques est de calibrer le retour de la France dans les clous européens de déficit et d'endettement. La transition écologique s'impose dans les lois de finances successives. La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) serait globalement stabilisée comme en 2023, mais cette stabilité continue de représenter un manque à gagner pour les collectivités, compte tenu de l'inflation.

Après 7,1% en 2023, le mode de calcul des révisions des bases locatives devrait aboutir à une augmentation de l'ordre de 4,2% pour la taxe foncière. Cette évolution ne serait que l'application automatique compensant la hausse des coûts subis avec un an de retard et ne couvre pas les dépenses subies par les collectivités (impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement, dépenses de personnel ...).

Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local :

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,77 milliard € pour 2024 :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €,
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €,
- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

Aménagement de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CAVE)

La loi de finances pour 2021 avait initié l'allègement de l'imposition des entreprises françaises afin de soutenir leur compétitivité, notamment en divisant par deux le taux de CVAE.

La LFI impacte les entreprises car la suppression de la CVAE sera plus progressive que prévu : le taux 2024 sera de 0,28 %, puis 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026, pour une suppression totale en 2027.

Enfin, le plafonnement de la contribution économique territoriale (contribution foncière des entreprises (CFE) + CVAE) est adapté aux modifications de taux de la CVAE. Ainsi, il diminue aussi plus progressivement pour ne porter sur la CFE qu'à partir de 2027. En cas de dépassement de plafonnement, l'entreprise peut demander un dégrèvement de CFE.

Performance énergétique et exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties

Afin d'améliorer la performance énergétique des logements, la LFI offre aux collectivités la possibilité d'instituer des exonérations de TFPB sont éligibles :

- Les logements de plus de 10 ans du fait de travaux de rénovation,
- Les logements neufs dont le niveau de performance énergétique est supérieur à celui imposé par la législation. Ces exonérations s'appliquent à compter de l'année 2025.

Part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM, dont le taux est fixé par l'EPCI, se compose d'une part fixe fonction de ce taux et éventuellement d'une part supplémentaire nommée part incitative qui se calcule en fonction de la quantité ou de la nature des déchets. La LFI offre la possibilité aux EPCI qui ont mis en œuvre la part incitative sur la TEOM de ne pas l'appliquer pour ses communes membres dont la proportion de logements situés dans des immeubles collectifs est supérieure à 20 % du nombre total de logements.

Compte financier unique (CFU) :

La LFI décale la généralisation du CFU au plus tard pour l'exercice 2026, contre 2024 actuellement.

De plus, il précise qu'une fois mis en œuvre, le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.



3.4 A l'échelon de l'intercommunalité

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS MAJEURES POUR 2024/2025

La poursuivre l'accélération du mouvement en faveur de la transition écologique et sociale :

Le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité entraînent déjà des conséquences très directes à l'échelle de Grand Paris Sud. Inondations, phénomènes de retraits gonflement d'argiles, canicules, ... impactent régulièrement le territoire et les habitants. Ces phénomènes, que l'on qualifie d'extrêmes, ont de plus lourdes conséquences sur les populations fragiles de l'agglomération qui doivent également faire face aux conséquences des crises sanitaire et énergétique. Les crises récentes ont renforcé la volonté de Grand Paris Sud à opérer une transition, engagée dès 2017 et qui se veut à la fois écologique mais aussi sociale, piliers indissociables pour la conception d'un nouveau modèle de développement.

Poursuivre La nouvelle extension de la régie de l'eau :

Depuis sa création, GPS porte une politique volontariste et ambitieuse en matière d'eau potable basée sur 3 objectifs majeurs :

- La préservation et la diversification de la ressource en eau, bien commun ;
- La baisse de la facture de l'utilisateur et la lutte contre la précarité hydrique ;
- La maîtrise publique des biens et de l'exploitation du service.

Le périmètre de la régie de l'eau couvrira les 23 communes de Grand Paris Sud fin 2024. En ce qui concerne la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations qui est une compétence obligatoire de la communauté d'agglomération, celle-ci couvre les missions relevant de la gestion des cours d'eau, plans d'eau, zones humides et celles relevant de la prévention des inondations par débordement de cours d'eau.

En 2024, il est proposé de réaliser prioritairement des actions relevant des obligations réglementaires, élaboration d'un Plan Inter-Communal de Sauvegarde et de poursuivre les actions déjà lancées (actions découlant de l'approbation du PAPI, études pour la mise en œuvre des actions de restauration écologique et hydromorphologique des ruis.

Énergie :

Pour répondre aux enjeux de la transition sociale et écologique, Grand Paris Sud souhaite accélérer l'émergence des projets énergétiques et leur maîtrise publique. La stratégie énergie-climat à l'échelle de Grand Paris Sud, identifie les perspectives de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) comme l'un des axes majeurs de la transition écologique. L'un des objectifs vise à multiplier par 5 la production d'EnR&R d'ici 2030 par rapport à 2013, un objectif ambitieux en termes de développement des EnR&R et des réseaux de chaleur. En 2020, la production d'EnR&R a été de 220 GWhs. Les objectifs fixés sont d'atteindre une production d'EnR&R de 931GWh en 2030.

Au-delà des opérations de production d'EnR&R et de déploiement des réseaux de chaleur, GPS doit également accompagner la sobriété énergétique des activités sur son territoire afin de réduire les consommations énergétiques des différents usages et les émissions de GES associées. Pour répondre aux enjeux environnementaux, financiers et réglementaires, il est nécessaire de programmer une amélioration de la performance énergétique du patrimoine. Cela passe notamment par la promotion de la performance énergétique des bâtiments, de l'éclairage public et mais également celle de la mobilité propre.

Le plan d'action en termes d'éclairage public :

Le patrimoine éclairage public & signalisation lumineuse tricolore sur les 23 communes se décompose de la façon suivante : Le patrimoine éclairage public & signalisation lumineuse tricolore sur les 23 communes se compose de 60 494 points lumineux selon l'inventaire arrêté au 31 décembre 2022. En 2024, Grand Paris Sud poursuivra la déclinaison du plan d'action et notamment le remplacement des sources par un passage en leds couplé à des abaissements de puissance assez prononcés qui génère très rapidement des économies de consommation.

L'agriculture et de l'alimentation :

Grand Paris Sud est un territoire engagé en faveur de l'agriculture et de l'alimentation et de la biodiversité. Avec environ 357 600 habitants pour environ 5 000 ha agricoles sur Grand Paris Sud, ces espaces constituent des bassins de production et de consommation importants. La communauté d'agglomération ambitionne aujourd'hui de conserver son actuel équilibre mi-ville-mi-campagne, tout en devenant une véritable terre nourricière pour ses habitants, contribuant ainsi également à la production alimentaire de la région Île-de-France.

Grand Paris Sud a engagé l'élaboration d'une stratégie agricole alimentaire territoriale. Dans sa volonté de conduire le territoire vers une « agglomération nourricière », présentant un maillage d'espaces productifs, Grand Paris Sud finalise sa stratégie agricole et alimentaire territoriale.

Les 4 grands axes stratégiques se décomposent comme suit :

- Préserver le potentiel productif du territoire, en particulier en préservant le foncier agricole,
- Faciliter la transition agroécologique et la diversification des exploitations et des productions par la structuration de filières, l'expérimentation de nouvelles pratiques, l'accompagnement à la diversification et le soutien aux installations agricoles,
- Maximiser la part de produits locaux dans les achats de la restauration collective (publique et privée) et en grande distribution,
- Garantir un accès à une alimentation de qualité pour tous en particulier en sensibilisant les différents publics, en luttant contre le gaspillage et la précarité alimentaires, en développant les circuits courts. Afin de permettre le développement de projets agricoles sur son territoire, Grand Paris Sud réfléchit à la mise en œuvre d'un fonds d'aides pour l'installation, voire la diversification.

La culture, vecteur de cohésion sociale et d'inclusion :

La culture joue un rôle central dans la construction de l'identité sociale. Elle contribue à la définition des normes et des valeurs qui guident le comportement des individus et, une culture partagée renforce la cohésion sociale en créant des liens émotionnels et symboliques entre les membres d'une société. Ainsi, en termes de lecture Publique, il s'agira de définir une nouvelle stratégie en lien notamment avec les enjeux d'inclusion républicaine, d'éducation, de citoyenneté. Pour soutenir la politique de lecture publique, les investissements sont significatifs notamment avec l'ouverture et la création de nouvelles médiathèques. S'y ajoute la finalisation du catalogue unique des médiathèques, qui permettra à chaque usager inscrit d'accéder à un catalogue de plus de 600.000 ouvrages, où qu'il soit sur le territoire de Grand Paris Sud.

Les déchets :

Améliorer le service rendu et accroître les efforts en matière de prévention dans l'exercice de la compétence de collecte et de traitement des déchets.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a pour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes publics en vue d'assurer les objectifs définis dans le code de l'environnement.

Ce programme stratégique est constitué d'un ensemble d'actions visant à atteindre des objectifs quantitatifs (réduction des volumes de déchets) et qualitatifs (réduction de la toxicité des déchets), sur une période de 6 ans, comprise entre 2023 et 2028.

En 2024, dans la poursuite du plan d'action engagé en 2023, il s'agira de poursuivre le remplacement progressif des sacs par des bacs pour les déchets verts, de porter une expérimentation de collecte des biodéchets, de déployer des lieux de réemploi et de réparation, de promouvoir le compostage individuel et collectif. En ce qui concerne les biodéchets Il est indispensable d'être attentif au tri des bio déchets afin de réduire le volume des OM (1/3 en objectif), de pouvoir valoriser la matière et de pouvoir en tirer une valorisation énergétique. Compte tenu de la complexité de la mise en œuvre de solution de tri à la source, Grand Paris Sud a fait le choix de privilégier l'expérimentation notamment en points d'apport volontaire avant d'arrêter la ou les modalités de mises en œuvre qui seront proposées.

La politique sportive :

L'agglomération Grand Paris Sud assoit sa politique sportive autour de 4 axes :

- La construction, l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, ainsi que l'apprentissage de la natation et du patinage pour les scolaires,
- Le développement et la promotion du sport-santé,
- Le soutien au sport de haut-niveau et aux clubs d'intérêt communautaire,
- L'organisation et le soutien de l'événementiel sportif qui contribue à la notoriété du territoire.

Le Budget de la politique sportive est de 21,5 M€ / an.

Grand Paris Sport : Ce projet d'aménagement et de développement spécifique se situe sur le site de l'ancien Hippodrome, des anciennes usines « Lu » et du stade « Robert Bobin » sur les communes de Ris-Orangis et Bondoufle.

Il s'agit d'un lieu de destination d'envergure métropolitaine, dans le champ du sport, du bien-être et de la santé qui comprendra un parc d'activité économique dans le domaine du sport, un pôle de performance, un pôle de formation-Santé-Recherche et un parc à thème.

L'année 2024 doit permettre la poursuite de l'engagement contractuel des différents porteurs de projets permettant d'enclencher les études techniques et architecturales pour chacun des programmes les plus avancés de cette 1ère phase de mise en œuvre. La stratégie de captation des entreprises dans le champ de l'économie du sport pourra ainsi être engagée.

Le Développement de l'Attractivité et de l'Innovation économiques :

Grand Paris Sud-Seine Essonne Sénart compte 357 664 habitants à laquelle appartient la commune du Coudray-Montceaux, pôle économique majeure de la région francilienne qui accueille plus de 31 118 établissements économiques qui sont source de revenus.

Sur le marché du travail on comptabilise 13 735 offres d'emplois.

Le territoire de l'agglomération participe activement à la dynamique de l'emploi avec ses 1 400 00 emplois.

En matière de développement économique pour 2024, par sa seconde labellisation à « Territoires d'industrie », l'ambition économique de Grand Paris Sud est donc bien de s'inscrire dans la politique de réindustrialisation et de souveraineté nationale en étant acteur et en portant ses deux filières d'excellence (« bioéconomie - santé - génomique » porté par Génopole et « aéronautique - mécanique industrielle » avec notamment la présence des grands groupes Safran et X-Fab) dans un esprit de réseau régional, national et international. En connectant l'ensemble des forces vives qui constituent la richesse de l'écosystème de Grand Paris Sud, le territoire souhaite affirmer son rôle éminent dans ce processus de réindustrialisation au sein de la grande couronne parisienne.

4 LES PERSPECTIVES COMMUNALES

Notre municipalité a consenti à des efforts pour faire face à la situation environnante. Nos services sont toujours aux avant-postes et s'adaptent au quotidien pour faire face aux évolutions nécessaires pour que nos missions publiques restent en phase avec les attentes des habitants. Agents et élus ont su montrer leur détermination pour poursuivre le travail sur les thématiques du sport, des loisirs, du lien social et solidarité, et démocratie participative.

Le Coudray-Montceaux, labellisée ville/village citoyen fait partie des 2 communes d'Île de France qui engagent des démarches en faveur de l'éducation, la participation et l'engagement des citoyens en rappelant les droits et devoirs et en invitant les acteurs à avoir un rôle à jouer.

La prospective budgétaire devient un exercice délicat au regard de la réalité des chiffres : la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, toutes indispensables pour restaurer du pouvoir d'achat, la baisse des dotations, l'augmentation très significative du coût de l'énergie, la hausse de l'inflation, l'augmentation des salaires, l'explosion des prix des matières premières, ...Il n'en demeure pas moins qu'il répond au plus près des besoins de la population coudraysienne dans la limite des compétences qui sont attribuées à la commune.

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{er} JANVIER 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est obligatoire au 1^{er} janvier 2024 et remplace la M14. Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, *EPCI* établissements publics de coopération intercommunale et communes). Cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

4.1 Evolution de la population, des enfants scolarisés et des logements

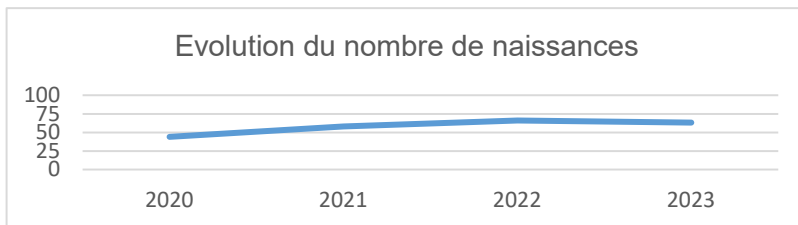
Evolution de la population, des enfants scolarisés

Selon la DGF, la population à fin 2022 est de 4938 habitants. Sur le recensement de la population en cours de début d'année, on peut s'attendre à un nombre d'habitants qui évolue à la marge. En conséquence, les dotations de l'État qui s'appuient sur cet indicateur devraient donc rester sensiblement du même ordre. Pour rappel, au 1^{er} trimestre 2022 la commercialisation des logements de la résidence intergénérationnelle Simone Veil, comprenant 86 logements, a conduit à une augmentation mesurée des habitants sur la commune (moins de 4%). A court terme, cette augmentation n'a pas de répercussion sur le dimensionnement des équipements publics existants (groupe scolaire, crèche, centre d'accueil de loisirs, médiathèque, équipements sportifs...).

Pour les constructions prévues sur la ferme du Bois de l'Écu, le permis de construire qui a été accordé à un investisseur l'a été pour 95 logements. Les pressions des promoteurs immobiliers, qui souhaitent accroître le volume de constructions pour compenser des marges amoindries par la hausse des taux d'intérêt et du coût des matériaux ne feront pas changer d'avis la municipalité qui a pour objectif de ne pas augmenter la population de façon irraisonnée mais maîtrisée. Les travaux n'ayant pas commencés, la livraison de ces logements ne devrait être effective qu'au-delà de fin 2024. En conséquence, l'augmentation de la population projetée se situerait à environ de 6 %.

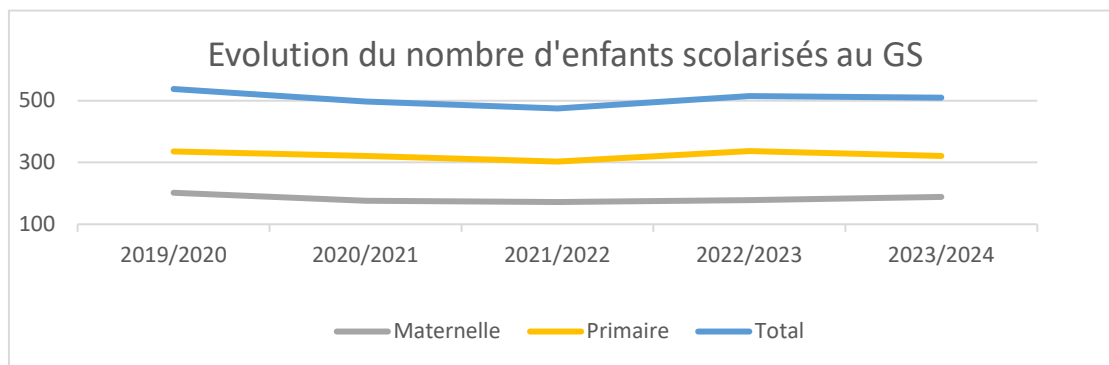
Le rythme annuel des naissances en 2023 reste sensiblement stable par rapport à l'année précédente. En 2022 il y a eu 66 naissances. On comptabilise 63 naissances en 2023.

Evolution du nombre de naissances			
2020	2021	2022	2023
44	58	66	63

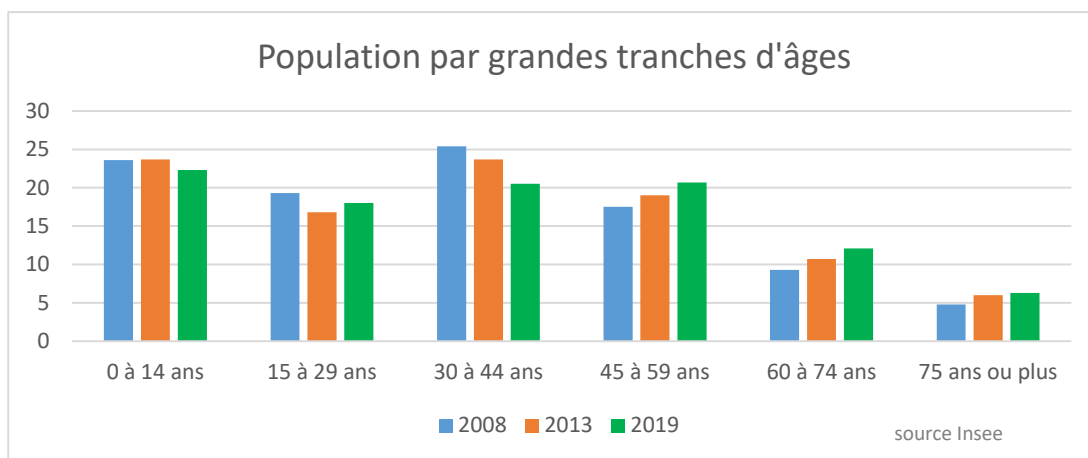


L'effectif actuel d'enfants scolarisés au Groupe scolaire est de 510 enfants. La répartition est de 189 élèves en classe maternelle et 321 élèves en classe élémentaire. On constate donc une légère diminution (-0,97%) par rapport à 2022. Il n'a pas d'impact sur le dimensionnement de l'établissement à court terme.

Nombre d'élèves	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Maternelle	202	176	172	178	189
Primaire	336	321	303	337	321
Total	538	497	475	515	510



Rappel : 22% de 0 à 14 ans, 18% de 15 à 29 ans = 40% de population jeune, 18% des personnes de plus de 60 ans.



Le logement

La Loi SRU impose un taux de 25 % des logements à caractère social du fait que la commune est intégrée dans une agglomération parisienne de plus de 50 000 habitants.

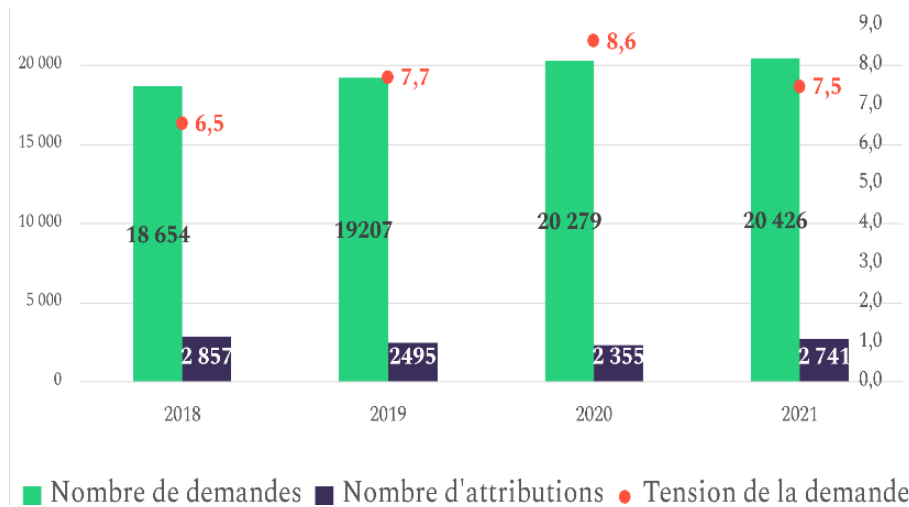
Les modalités de gestion des demandes et des attributions de logement social ont été modifiées successivement par la loi ALUR du 24 mars 2014, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 et la loi ELAN du 23 novembre 2018. La loi 3DS du 21 février 2022 plus contraignante, a prolongé au-delà de 2025 les obligations en matière de logements sociaux, l'échéance de 2025 est supprimée au profit d'un dispositif de rattrapage permanent et uniforme du déficit de logements locatifs sociaux. Il est rendu notamment obligatoire la mise en œuvre par les bailleurs sociaux de la gestion en flux des réservations de logement. La municipalité fait partie des communes qui suivent une dynamique pour atteindre dans la mesure du possible les 25% imposés.

Notre taux au 1^{er} janvier 2023 passe de près de 20 % à proche de 23 % selon les dernières estimations, du fait de la commercialisation des 86 logements de la résidence intergénérationnelle dont 10 logements sont alloués spécifiquement à des handicapés physiques lourds, classés comme logements à loyer modéré. En conséquence, la commune paiera une pénalité moins importante.

Notre territoire compte dorénavant 454 logements à loyers modérés.

Il faut rappeler que la crise du logement social est profonde et impacte indirectement la commune. L'inflation, l'augmentation des matières premières, le coût des fonciers ont conduit à une décélération des constructions dans le bâtiment. A cela il faut rajouter la problématique de l'augmentation des charges que doivent supporter les locataires.

A noter, sur le territoire de Grand Paris Sud, une augmentation continue du nombre de demandes de logement. En trois ans, le nombre de demandes en stock a augmenté de 9 % : il est passé de 18 654 fin 2018 à 20 426 fin 2021. Comme le montre le graphique, le nombre d'attributions est relativement faible du fait du manque de logements.



La préservation de la tranquillité publique

Rapprocher encore plus la Police Municipale de la population est une priorité de la commune. Doté de nouveaux équipements et de moyens supplémentaires en plus du recrutement de plusieurs agents, ce service est en régime de croisière. La commune a mis à disposition un véhicule neuf supplémentaire et plusieurs caméras de vidéoprotection notamment sur le Parc des Sports et de Loisirs.

Dans le cadre du schéma directeur de la sécurité, soucieuse de la sécurité de ses habitants et des personnes venant sur la commune du Coudray-Montceaux, il est envisagé de renforcer la vidéosurveillance par 9 caméras supplémentaires de dernière génération. Fort du soutien qu'apporte ce dispositif dans de nombreuses situations, cet investissement permettra de faciliter l'exercice de la préservation de la tranquillité publique assurée par notre Police Municipale ainsi que des partenaires de la sécurité.

A l'étroit dans leur locaux actuels, la Police Municipale a besoin d'un nouveau poste équipé de plus grands espaces fonctionnels. Les études préliminaires à l'implantation et à la réalisation du projet sont prévues pour un démarrage cette année.

L'organisation des réunions par quartiers en plus de mieux diffuser et maîtriser la communication auprès des habitants, permettra de mieux cibler les investissements à venir.

Santé et action sociale

Devenu depuis un certain temps un vrai sujet de préoccupation nationale, la notion de désert médical renvoie aux multiples inégalités territoriales en matière d'accès aux soins, y compris des besoins courants. Face au déficit de médecins généralistes et malgré les grandes difficultés à faire venir des professionnels de santé sur notre territoire, consciente de cette problématique au Coudray-Montceaux, la municipalité s'est investie pour maintenir une offre de soins. Renforcer l'offre de soins à la Maison de Santé Pluridisciplinaire, demeure un objectif prioritaire.

En ce qui concerne le Centre Communal d'Action Sociale, un besoin d'assistance auprès des personnes en situation de difficulté s'est accentué au fur et à mesure des années, d'où un budget en constante augmentation. En 2023, le budget a été augmenté de 20 % pour répondre temporairement aux difficultés de certains de nos habitants. La participation de la commune a été portée à 40 % sur les plateaux repas servis à domicile.

4.2 Le tissu économique

Comme il est souligné chaque année, l'implantation d'entreprises sur notre territoire est une nécessité pour la commune. Il crée des emplois et génère des ressources financières par :

- La taxe d'aménagement sur les bâtiments construits,
- La taxe sur le foncier bâti,
- La Contribution Économique Territoriale (composée de la Cotisation Foncière des entreprises et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises qui est supprimée en partie à partir de 2023 et qui alimente le budget de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et justifie le niveau de l'attribution de compensation qu'elle nous verse.
- La taxe forfaitaire sur les cessions pour les terrains rendus constructibles.

Le développement économique a été beaucoup encouragé depuis les années 2010 tout en se préoccupant que les nuisances sur la vie des habitants soient limitées. C'est le cas de la principale zone d'activité, la ZAC des Haies Blanches. Comme indiqué dans les précédents Rapports d'Orientation Budgétaires prévu dans le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision, la volonté de la municipalité est de ne plus créer de nouvelles zones importantes de développement économique, autres que celles existantes qui impacteraient l'exploitation des terres agricoles.

Toute nouvelle création d'activité se réalisera sur les terrains encore disponibles et identifiés comme zones commerciales et industrielles. L'engagement de la municipalité est de maintenir l'équilibre entre ville et campagne en gardant 50 % de nos terres agricoles.

Notre commune compte environ 4000 emplois depuis l'arrivée des entreprises LIDL et DPD. Le nombre d'emplois devrait être en augmentation en 2024.

L'activité économique se développe également dans l'ensemble du tissu urbain avec des commerces de proximité, restaurants, garages, artisans, professions libérales, associations, structures de santé...

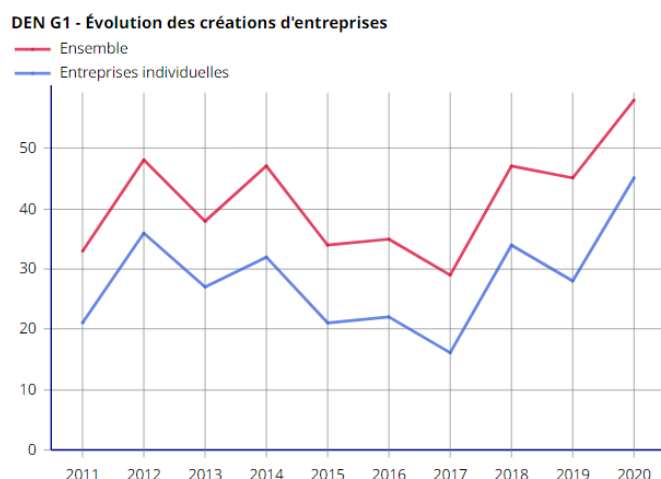
Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2020 (Insee)	Nombre	%
Ensemble	378	100
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	22	5,8
Construction	46	12,2
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	121	32
Information et communication	18	4,8
Activités financières et d'assurance	7	1,9
Activités immobilières	23	6,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	71	18,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	34	9
Autres activités de services	36	9,5

Le ratio du nombre d'emplois par rapport au nombre d'habitants est particulièrement élevé, ce qui démontre que la commune est très attractive.

Évolution des créations d'entreprises

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ensemble	33	48	38	47	34	35	29	47	45	58
Entreprises individuelles	21	36	27	32	21	22	16	34	28	45

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



L'activité économique est répartie principalement dans trois zones d'activités :

La zone des HAIES BLANCHES :

Cette zone est essentiellement axée sur l'activité logistique. Après la mise en exploitation des bâtiments LIDL et DPD, la société GLS l'un des spécialistes européens de la livraison de colis légers vient d'implanter un hub logistique français de 12 000 m² dont 1 200 m² de bureaux. Le bâtiment sera le dernier construit dans ce secteur de 64 hectares qui borde l'A6.

Avec les autres entreprises implantées sur ce secteur, la construction de cet équipement contribuera amplement à la santé financière de la commune tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le site ESSONNE NANOPOLE :

Un des fleurons de notre commune, leader sur ses marchés avec une présence internationale, X-FAB compte près de 3800 collaborateurs sur 6 sites de production. XFAB investit dans son outil de production et le développement de nouveaux produits à base de puces électroniques. Ce sont environ 1 000 emplois qui perdurent sur le site. Portant une stratégie ambitieuse en matière de recherche & développement, X-FAB France a bénéficié d'un plan de relance en 2021. Dans le cadre d'un projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) en microélectronique et technologies de communication, la France et l'Allemagne ont octroyé, fin 2023, une aide de 80 millions d'euros au fondeur européen de puces X-Fab. Cette aide bénéficiera à 3 sites d'X-Fab sur le continent dont celui du Coudray-Montceaux, qui est spécialisé dans les pilotes et capteurs intelligents ainsi que dans la photonique et les technologies de radiofréquences.

Sur ce site historique d'IBM, on ne peut que se réjouir de l'ancrage de la société X-FAB sur la commune du Coudray-Montceaux qui fait partie des acteurs économiques participant indirectement au développement de notre commune.

Rappel :

Les 20 hectares restants non rachetés par XFAB se situent à la fois sur les communes du Coudray-Montceaux et de Corbeil-Essonnes.

Ce secteur se découpe en trois zones :

- L'ancienne Base de Vie « IBM » sur la rue du Bois de l'Ecu (environ 2 hectares) sur lequel s'est installé un revendeur de véhicules automobiles proche de la société American-Car.
- Le site principal, représentant une douzaine d'hectares dont la moitié est sur notre commune a fait l'objet d'une acquisition par la société Logistics Capital Partners (LCP).
LCP a fait le choix d'une véritable réhabilitation environnementale en engageant une vaste opération de dépollution du site et la démolition sélective des bâtiments industriels.

L'objectif du projet à terme consiste en la construction de trois data centers. La capacité totale de charge informatique prévue est de 84 mégawatts, pouvant être étendue par la suite jusqu'à 210 mégawatts. Le Groupe Télécoms NTT devrait exploiter ces centres de données informatiques.

Face aux forts besoins, l'Île-de-France est la région française avec la plus forte densité de centres de données. En 2023, elle accueillait déjà plus de 160 datacenters.

La date de démarrage des travaux de construction d'un premier bâtiment n'est pas encore connue à ce jour. Cette première implantation située à plus de 90% sur le Coudray-Montceaux abondera de manière substantielle les recettes financières de la commune.

- L'ex siège de la Communauté d'Agglomération Seine Essonne proche des habitations des communes d'Ormoy et de Corbeil-Essonnes. Il n'y a toujours pas de projet d'aménagement sur cette zone.

Les parkings (ex-IBM) au nord de la commune, le long de la RN191 à proximité du bâtiment tripode, pour environ 1,5 hectares a fait l'objet d'une acquisition par la société Logistics Capital Partners (LCP).

La zone d'activité PANHARD LA JULIENNE

Cette zone qui regroupe principalement des Petites et Moyennes Entreprises, est aujourd'hui en pleine exploitation. L'implantation d'American Car City qui est devenu le plus grand importateur spécialisé en véhicules Américains de France a donné une dynamique à cette zone d'activité économique. Le projet de construction du nouveau siège social de l'ASAD en 2023 sur un terrain se situant dans le prolongement de la Résidence Simone Veil libérera un espace de bureaux qui pourront être commercialisés.

De nouvelles sociétés se sont installées, entre autres SPCV, Biofluides dans le nouveau bâtiment situé rue des Champs.

Quelques mouvements de sociétés dans ce secteur mais qui n'impactent pas l'équilibre économique de cette zone.

4.3 Evolution des dépenses

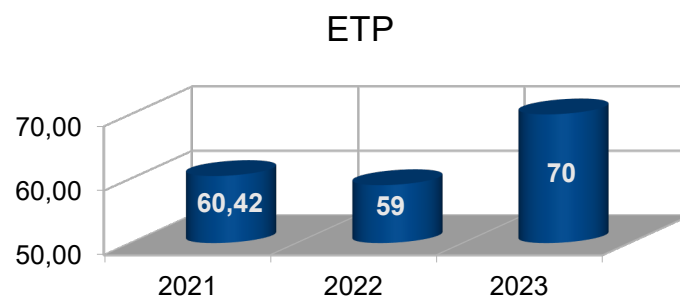
4.3.1 Les dépenses de fonctionnement

Elles dépendent essentiellement de :

- Les atténuations de produits : prélèvement notamment le Fonds de Solidarité Île de France (FSRIF :147 348 €),
- La retenue sur le produit de taxe foncière en 2023, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (2 725 841 €),
- L'évolution de la population et donc des équipements à mettre à sa disposition et des services à lui rendre. Depuis la création du quartier du Bois Aubert, la population restant globalement stable. Comme indiqué en 2023, l'augmentation de la population (3,8%) du fait de l'arrivée des nouveaux résidents chez le bailleur 1001Vies ne remet pas en cause cet équilibre à moyen terme.
- Le nombre d'enfants scolarisés, dont la relative stabilité ne demande pas une évolution de l'infrastructure scolaire à moyen terme,
- La qualité et la diversité des services rendus aux habitants sur lesquels l'exigence ne fait que progresser à juste titre, pour ne citer que les services auprès de la jeunesse, la santé à proximité, de plus en plus de présence des services de sécurité, les développements des demandes dans le sport, les loisirs et la culture...
- Le maintien de la qualité de l'entretien des équipements publics.
- Le coût des achats externes, de la restauration de la cantine scolaire et notamment de l'énergie (électricité, gaz) dont le prix augmente depuis 2022.
- L'inflation qui ralentit mais qui demeure (Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 3,1 % en janvier 2024, après +3,7 % en décembre 2023),
- Les dépenses de personnel (attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024, augmentation de la part mutuelle employeur, passée à 30 €).

Les emplois en équivalent temps plein au 31-12-2023 :

Ils ont augmenté en 2023, notamment du fait de la création d'un service entretien des locaux en régie. La masse salariale représente environ 55% des coûts de fonctionnement en 2023.



La maîtrise des charges de personnel doit s'intégrer dans les objectifs des projections à venir dans la mesure où, même, à effectif équivalent temps plein constant ces dépenses augmentent mécaniquement (évolution de carrière, heures supplémentaires, arrêt maladie, remplacement, revalorisation du point de l'indice qui était de 1,5% en 2023).

L'objectif de la municipalité est, en prenant en compte ces divers éléments, de contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement tout en répondant aux besoins de la population. Cet objectif prend en compte les recettes financières des attributions de transferts de compétences de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

4.3.2 Les dépenses d'investissement

Les installations, les voiries et les équipements existants de la commune sont nombreux au regard du nombre d'habitants. Ils sont globalement bien adaptés aux besoins de nos concitoyens à moyen terme. De nouveaux équipements sont prévus d'être développés dans les années à venir conformément aux engagements pris dans le programme proposé par l'équipe municipale actuelle. Des améliorations continueront d'être apportées à certains bâtiments notamment en regard de la qualité de vie et de la maîtrise de la consommation.

En 2023 les principales opérations programmées sont les suivantes :

- Le grand projet d'aménagement du Parc des Loisirs et des Sports avec la construction d'un terrain multisports synthétique et ses équipements annexes (mâts d'éclairage, caméras de vidéoprotection,
- Études faunistique, floristique, de protection du patrimoine existant. Ces études sont complexes et très encadrées par les services du patrimoine de l'État. La mise en sécurité du Parc de la Belle Gabrielle a été repoussée en 2024.
- Restauration des tableaux et des mobiliers de l'Église du Montceaux,
- La poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- Consolidation des Berges de Seine sous MOE du SIARCE
- Des travaux pour améliorer les conditions de travail (impact des fortes chaleurs au Groupe scolaire et à la mairie.
- Des opérations pour la diminution des coûts énergétiques.

Comme chaque année, à ces opérations s'ajoutent de multiples dépenses d'investissement pour améliorer les équipements et les bâtiments, pour acheter du matériel nécessaire au bon fonctionnement de la commune, des outillages, des postes informatiques.

Ces différents projets dont le coût net sera bien inférieur grâce aux subventions en particulier par le Département et la Région et aux taxes d'aménagement.

4.4 Evolution des recettes

Elles sont principalement constituées par :

- Les impôts locaux. La suppression la taxe d'habitation est compensée par l'État. Quant au foncier bâti, les valeurs locatives qui servent de base au calcul de cette taxe seront revalorisées de 3,9 % (7,1 % en 2023).
- L'attribution d'investissement sur le gymnase D. Douillet qui représente un montant substantiel de 1,3 M€ cette année.
- L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud représente près de 40 % des recettes de fonctionnement. Elle devrait légèrement diminuer en 2024. Elle a été modulée par les conséquences financières du transfert de compétences du gymnase D. Douillet au cours de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de 2023.
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales reversé par l'agglomération qui nous a été encore favorable en 2023 (41 721€) malgré une légère diminution par rapport à 2022 (43 438€). Ce montant est variable chaque année. Elle était de 19711€ en 2021.

- Les fonds de concours votés par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud ont pour objet d'aider les communes au financement des équipements.
Le montant global qui se chiffre à plus de 830 000€ sur 5 ans, participe à une diminution des dépenses d'équipements et viennent abonder les recettes d'investissement.
- Les dotations externes ne devraient plus baisser mais n'augmenteront pas non plus et ce depuis plusieurs années.
- Les produits des services issus des participations financières aux prestations pour les enfants scolarisés dans notre groupe scolaire, du Centre de Loisirs et des cours de musique.
- La taxe forfaitaire sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux devrait continuer à alimenter nos recettes,
- La taxe d'aménagement sur les projets de construction des sociétés GLS et LCP dont une partie devrait nous être reversée en 2024 et dont le montant devrait être substantiel.
- Les diverses subventions obtenues sur les investissements qui seront recherchées systématiquement sur tous les projets.

5 LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

5.1 Evolution des budgets de 2021 à 2023

Les principaux postes budgétaires réels ont évolué comme suit :

	2021	2022	2023
DEPENSES			
<u>Fonctionnement</u> <i>dont charges de personnel</i>	5 478 877.61 € 2 790 346.02 €	5 598 029.24 € 3 065 399.05 €	6 153 882,06 € 3 332 432,08 €
<u>Investissement</u> Travaux & divers Emprunts & dettes assimilées Résultat N-1	1 435 885.85 € 33 820.42 €	2 213 392.78 € 86 380.01 €	2 554 918,41 € 151 102,23 €
Total Dépenses	6 948 583.88 €	7 897 802.03 €	8 859 902,70 €
RECETTES			
<u>Fonctionnement</u> <i>dont impôts locaux & compensation exonération TF, attribution de compensations communautaires</i> Résultat N-1	5 101 615.34 € 1 661 413.00 € 2 183 804.00 €	5 399 844 .74 € 1 698 986.00 € 2 183 804.00 €	5 810 503,84 € 1 758 002,32 € 2 530 909,00 €
	1 397 852.15 €	1 225 502.33 €	811 252,35 €
	1 054 918.41 €	3 086 138.00 €	417 644,91 €
<u>Investissement</u> <i>dont excédent de fct. Sur inv.</i> Résultat N-1	1 592 161.75 €	972 461.44 €	2 119 879,62 €
Total Recettes	9 146 547.65 €	10 683 946.51 €	9 159 280,72 €
SOLDE	2 197 963.77 €	2 786 144.48 €	299 378,02 €
Restes à réaliser au 31/12 (D-R)	282 114.72 €	227 490.34 €	248 880.11 €

5.2 Niveau des emprunts (au 31-12-2023)

	2021	2022	2023
Capital des emprunts à rembourser au 31-12-2023	279 902.01 €	2 523 522.00 €	2 372 419.77 €

L'emprunt de 2 330 000€ contracté en 2022, a permis la réalisation de projets avec des caractéristiques d'innovation comme la 1^{ère} tranche du Parc des Sports et de Loisirs avec un terrain synthétique cofinancé par la région et l'agence nationale du sport et l'ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. La commune est relativement peu endettée.

5.3 Evolution de la fiscalité locale

	2021	2022	2023
Taxe d'habitation			
Taux	5.33 %	5.33 %	5.33 %
Montant	25 918 €	29 512 €	31 607 €
Taxe foncier bâti			
Taux	22.22 %*	22.22 %*	22.22 %*
Montant	3 338 627 €	3 379 122 €	3 844 504 €
Taxe foncière non bâti			
Taux	32.00 %	32.00 %	32.00 %
Montant	41 646 €	50 368 €	53 984 €
Total fiscalité	3 406 191 €	3 459 002 €	3 930 095 €

* : Rappel : suite au nouveau schéma de financement issu de la refonte de la fiscalité locale, la commune se voit transférer le taux départemental de TFPB depuis 2021. Dorénavant son taux de référence est égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020. La commune conserve le pouvoir de faire évoluer le taux sur cette nouvelle référence.

L'augmentation de la valeur locative imposée par l'État conduit à une valorisation des recettes sur la fiscalité locale de 13,6 %.

Il faut rappeler que les taux de la fiscalité locale sont restés inchangés depuis le début du mandat, toujours **à un niveau très inférieur** à la moyenne observée dans le département. Sur le foncier bâti qui représente la part la plus importante des recettes de la fiscalité locale, en référence aux données de 2022 des Finances Publiques, 1% des communes de l'Essonne ont un taux inférieur ou égal à 22,22%. Le Coudray-Montceaux en fait partie.

La volonté de la municipalité est de maintenir ce taux pour l'exercice budgétaire de 2024.

6 ORIENTATIONS

En 2024, la commune bénéficiera moins du dynamisme constaté en 2023 sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, impôt communal représentant 30 % des recettes de fonctionnement. Les DMTO ne devraient pas retrouver immédiatement leur niveau de 2022, plombés par la crise immobilière.

En parallèle, la hausse des prix actuelle devrait s'étaler sur toute l'année 2024 même si les économistes tablent sur un ralentissement de l'inflation, laquelle devrait passer sous le seuil des 2 % au cours de l'année 2025.

Les dépenses de personnel devraient, elles aussi, progresser en 2024 du fait des mesures décidées sur le plan national. Ainsi, au 1er janvier 2024, tous les agents de la fonction publique se sont vus attribuer 5 points d'indice supplémentaires. Le taux de la cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) sera réévalué d'un point.

Dépenses en hausse, recettes moins dynamiques, la capacité d'autofinancement de la collectivité sera, selon toute vraisemblance, affectée en 2024.

Cette année, quatre priorités sont prévues :

- La mise en sécurité du Parc de la Belle Gabrielle dont les travaux sont subventionnés à 70 %.
- Les travaux d'évolution de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour accueillir de nouveaux praticiens.
- La mise en œuvre du permis de construire du nouveau poste dédié à la Police Municipale.
- La préparation des dossiers dont ceux des demandes de subventions pour l'aménagement du parc des loisirs et des sports.

D'autres travaux d'ordre général sont prévus pour maintenir ou rénover les équipements.

Des travaux d'isolation des conduites de chauffage seront engagés dans les chaufferies du groupe scolaire, de la crèche et du Centre Technique Municipal dans le cadre de certificats d'économie d'énergie. Ces travaux sont subventionnés à 100 %.

On peut noter également par exemple les travaux d'amélioration de la qualité de l'air des 2 dortoirs de la maternelle prévus au budget et ont été réalisés durant les vacances scolaires de février. Le chantier en toitures et dans les faux plafonds d'isolation thermique sera financé en partie par la Région.

La municipalité continuera de maintenir les subventions aux associations sans diminution de l'enveloppe.

Malgré l'impact dû à l'augmentation des dépenses induites par la hausse des coûts des énergies, des matières premières, les prévisions permettent de construire un budget pour l'année 2024 sans augmenter les taux des taxes communales.

La préparation du budget prévisionnel respecte la trajectoire du programme de la majorité municipale tout en prenant en compte les priorités qui ont été fixées.

Notre engagement et notre préoccupation est d'assurer l'équilibre des finances communales par une gestion prudente et rigoureuse mais avec ambition tout en préservant le cadre de vie de nos habitants.